

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 17 (1866)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Nouvelles de l'école forestière  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784006>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

deux Mythen. C'est là que fut servi un déjeûner savoureux accompagné d'une bonne bouteille de vin; après quoi chacun se sentant l'humeur plus entreprenante, la proposition d'escalader le grand Mythen fut accueillie avec enthousiasme. Le repas fut suivi d'une courte discussion sur la manière la plus rationnelle de traiter les forêts parcourues pendant la matinée; nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. La société se mit ensuite à gravir le grand Mythen par un chemin construit dans toutes les règles de l'art. Le ciel et en particulier les hautes montagnes étaient couverts de nuages; la vue n'en parut pas moins magnifique, chacun se félicita d'avoir fait l'ascension, et c'est au milieu de la plus vive gaîté qu'il fallut songer au retour. Le soir la plus grande partie des membres de la société se rencontrèrent encore à Rikenbach. Avant de se séparer, un dernier toast fut porté au fondateur des pépinières schwyzoises, Monsieur l'avocat Lindauer, et au comité local qui avait préparé à la société une si généreuse hospitalité. La fête de Schwytz a donc été une belle fête, et elle laissera un souvenir agréable à tous ceux qui y ont pris part.

(LANDOLT.)

---

### Nouvelles de l'École forestière.

L'École forestière suisse a terminé le 18 août son onzième cours annuel. Elle a compté pendant l'année 21 élèves dont 16 Suisses et 5 étrangers. Les Suisses se répartissent comme suit entre les divers cantons: Argovie et Soleure chacun 3; Berne, Neuchâtel et Thurgovie chacun 2; Fribourg, Lucerne, Vaud et Zurich chacun 1. Parmi les étrangers à la Suisse, 3 sont Polonais, 1 Prussien, 1 Russe. Onze élèves ont suivi le premier cours annuel, 10 le second. Il n'y a eu pendant l'année qu'un seul auditeur, de Zurich. Tous les élèves de la seconde volée ont subi l'examen définitif; 7 ont obtenu le diplôme, ce sont:

MM. Ammann de Thurndorf, canton de Thurgovie;  
Bär d'Unterstrass, canton de Zurich;  
de Greyerz, de Berne, domicilié à Lenzbourg;  
Knorre, de Russie;  
Ringier, de Zofingue, canton d'Argovie;  
Schnider, de Granges, canton de Soleure;  
Scoraczewski, de Pologne.

Le personnel enseignant n'a pas subi de modifications; en revanche il a été apporté quelques légers changements au plan d'études. La conférence des professeurs était depuis longtemps persuadée que deux ans ne suffisent pas pour parcourir le cycle des études avec un succès complet; aussi demanda-t-elle au conseil de l'école que la durée des cours fût portée à 3 ou au moins à  $2\frac{1}{2}$  ans, et elle présenta aussi le projet d'un nouveau plan d'études pour le cas où cette mesure serait adoptée. Le conseil de l'école n'a pas cru pouvoir accorder la demande, d'un côté afin de ne pas rendre les études forestières moins accessibles aux jeunes gens peu fortunés, et d'un autre côté, parce que la prolongation de la durée des cours entraînerait des changements qui ne pourraient guère être réalisés pour le moment. La conférence des professeurs restreignant alors ses vœux, exprima le désir que la seconde partie des examens pour l'obtention du diplôme fût faite, non plus à la fin de l'année d'études, c'est-à-dire dans la première moitié d'août, mais seulement en novembre à l'ouverture du nouveau cours. Le Conseil a accordé cette demande, nous espérons que cette modification, quelque minime qu'elle puisse paraître, procurera un avantage marqué. En effet, on exige de l'élève qui veut obtenir le diplôme des travaux spéciaux qui demandent beaucoup de temps; ces travaux doivent être faits pendant le dernier semestre d'études; de plus les élèves ont naturellement à répéter les matières de l'examen, ce qui fait qu'il leur reste bien peu de temps à consacrer aux cours importants qui leur sont donnés pendant ce semestre; aussi ne tiraient-ils que peu de profit de ces derniers cours.

A l'avenir les travaux spéciaux et les répétitions se feront pendant les vacances, et l'élève pourra réellement consacrer deux ans entiers aux études proprement dites. On peut objecter sans doute que cette innovation qui oblige l'élève à retourner à Zurich et à y faire un séjour de près d'une semaine lui peut être onéreux, surtout si son domicile est éloigné; mais il ne faut pas oublier que l'examen pour l'obtention du diplôme n'est pas obligatoire, et que l'élève pourra toujours terminer définitivement ses études à la fin du dernier semestre et recevoir en partant le certificat de sortie d'usage. Il n'y aura donc parmi les élèves qui feront les sacrifices qu'entraîne cette innovation que ceux qui tiennent tout particulièrement à obtenir la distinction spéciale que donne un diplôme délivré par notre établissement.

Il a été apporté quelques modifications à la répartition des cours dans les deux années d'études, dans le but de réunir autant que possible les

branches auxiliaires dans la première année d'études et les branches principales dans la seconde. Le plan d'études est maintenant le suivant:

*1<sup>re</sup> année. — Semestre d'hiver:*

Mathématiques avec applications spéciales à la pratique forestière: Prof. Stocker.	3 heures.
Botanique générale: Prof. Cramer	3 "
Chimie expérimentale: Prof. Städeler	6 "
Topographie: Prof. Wild	3 "
Dessin des plants: Prof. Wild	3 "
Droit forestier: Prof. Dufraisse	2 "
Encyclopédie des sciences forestières: Prof. Kopp	4 "
Répétitions, excursions et exercices pratiques	1 jour.

*Semestre d'été:*

Botanique économique: Prof. Cramer	3 heures.
Entomologie: Prof. Frey	2 "
Pétrographie: Prof. Kenngott	3 "
Chimie agricole: Dr Piccard	3 "
Topographie: Prof. Wild	3 "
Dessin de plans "	3 "
Exercices d'arpentage: Prof. Wild	1 jour.
Droit forestier: Prof. Dufraisse	3 heures.
Protection des forêts: Prof. Kopp	3 "
Répétitions, excursions et exercices pratiques	1 jour.

*2<sup>me</sup> année. — Semestre d'hiver:*

Géologie: Prof. Escher de la Linth	2 heures.
Etude des lieux de station: Prof. Kopp	4 "
Etablissement de chemins et constructions hydrauliques:	
Prof. Pestalozzi	3 "
Exploitation des forêts: Prof. Landolt	3 "
Taxation et aménagement des forêts (y compris l'estimation de de leur valeur pécuniaire): Prof. Landolt	5 "
Tractation des affaires forestières: " "	1 "
Exercices de répétition: Prof. Landolt et Kopp	2 "
Excursions forestières et exercices pratiques	1 jour.

*Semestre d'été:*

Arpentage au théodolithe avec exercices pratiques:

Prof. Pestalozzi	2 heures.
Routes et constructions hydrauliques: Prof. Pestalozzi	3 "
Economie politique au point de vue forestier: Prof. Kopp	4 "
Assainissement des terres et irrigation:	2 "
Culture du bois: Prof. Landolt	4 "
Statique et statistique forestière: Prof. Landolt	2 "
Exercices de répétition: Prof. Landolt et Kopp	2 "
Excursions forestières et exercices pratiques	1 jour.

En outre chaque élève est tenu de suivre chaque semestre au moins un cours libre; ce sont le plus souvent des cours d'économie politique, de droit suisse, d'histoire naturelle, d'histoire ou de littérature qui sont choisis par les élèves.

Il y a pour tous les cours obligatoires des répétitions régulières et d'autres qui se font périodiquement; en outre il y a chaque mois des travaux de concours. L'élève reçoit tous les trimestres un témoignage sur son travail et ses progrès. C'est la conférence spéciale de la division qui décide de la promotion du premier cours au second; cette promotion se fait à la fin de l'année scolaire, en prenant pour base les succès obtenus dans la répétition de fin d'année et dans les travaux pendant la durée des cours. La première moitié de l'examen pour l'obtention du diplôme se fait au mois de novembre dans la seconde année d'études.

La finance d'écolage se monte à 100 francs par an, la finance d'inscription à 5 francs, et la contribution pour la bibliothèque à 5 francs, les aspirants au diplôme ont à payer 50 francs pour les frais d'examen.

Pendant l'année dernière la marche de l'enseignement a été régulière dans toutes les branches; la conduite et le travail des élèves ont aussi été satisfaisants. Les excursions de chaque semaine ont été faites sous la direction des professeurs dans les forêts qui avoisinent la ville ou dans des localités plus éloignées que l'on peut atteindre en chemin de fer ou en bateau à vapeur sans perdre trop de temps. La grande excursion faite à la fin de l'année scolaire nous conduisit cette fois-ci dans le canton des Grisons. Monsieur l'inspecteur cantonal des forêts Coaz eut l'obligeance de nous accompagner pendant cette course, les forestiers du district dont nous traversions les triages se joignaient aussi à nous pour nous servir de guides. L'itinéraire

nous conduisit d'abord directement dans le Prättigau, puis dans la vallée de Davos, ensuite par le col du Scaletta dans l'Engadine supérieure et le Brégaglia jusqu'à Clèves et de Clèves à travers le Splügen dans les vallées de Schams et de Domleschg et à Coire. Ce petit voyage, qui dura 8 jours, fournit aux 13 élèves qui y prirent part l'occasion de faire une foule d'observations instructives. En effet les forêts parcourues nous présentèrent tous les intermédiaires possibles, entre les chétives forêts de mélèzes et d'arôles de la région supérieure et les bois de chataigniers des vallées méridionales, entre les riches peuplements de hêtres et de résineux du Prättigau et les bouquets rabougris de pins nains et d'aunes des Alpes qui croissent dans le voisinage des neiges éternelles, entre les peuplements bien soignés, complétés par des plantations et les forêts à ban abandonnées à elles-mêmes, où de vieux troncs séculaires couchés sur le sol arrêtent à chaque instant les pas du voyageur. Partout nous trouvions l'occasion d'observer les essences forestières les plus importantes, particulièrement le mélèze et l'arole qui sont beaucoup plus rares ailleurs, et nous les avons vues dans toutes les conditions possibles d'exposition et de climat; en un mot l'excursion était tout particulièrement propre à présenter un tablau complet de l'état et du développement de l'économie forestière dans les pays de montagnes.

Au reste l'excursion n'était pas seulement pleine d'intérêt pour ceux qui ne connaissaient ni le pays ni ses forêts, mais aussi pour ceux qui avaient eu déjà l'occasion de visiter la contrée. En effet, même en faisant abstraction des nouvelles observations que l'on peut toujours faire dans une contrée déjà parcourue, le forestier qui retourne dans les Grisons ressent un plaisir tout particulier à constater les grands progrès que l'économie forestière y a accomplis depuis quelques années. On évite maintenant soigneusement les coupes rases lorsqu'elles peuvent présenter quelque inconvénient; on assigne aux ayant-droit comme bois à brûler les plantes sèches ou en voie de dépérissement, et le martelage des bois de construction comme en général de tous les arbres encore verts, est opéré par des hommes capables, qui tiennent compte de la conservation et du reboisement des peuplements. De cette manière les forêts sont débarrassées des bois morts qui les encombraient, et il devient beaucoup plus facile de les reboiser. La plupart des communes possèdent des pépinières et souvent aussi on y rencontre des plantations plus ou moins considérables; le parcours est en général interdit dans les jeunes recrûs, et les travaux d'aménagement seront bientôt dirigés partout par des

hommes capables. Il y a sans doute encore bien des préjugés qui s'opposent à l'introduction d'une bonne économie forestière; bien des choses se font encore autrement qu'elles ne devraient se faire, mais il est permis d'espérer que la voie dans laquelle on est entré conduira sûrement au but désiré.

En terminant ce rapport nous nous faisons un devoir d'exprimer notre vive reconnaissance, non seulement aux employés forestiers, mais aussi aux autorités communales et aux particuliers pour la réception cordiale qu'ils nous ont préparée.

LANDOLT.

---

### **Manuel pour les cours de gardes-forestiers**

*dans le canton de Berne, rédigé sur l'invitation de la direction des forêts par  
F. FANKHAUSER, inspecteur cantonal des forêts.*

L'ouvrage dont nous venons d'indiquer le titre a paru à la fin de juin, à Berne, dans la librairie de J. Heuberger, il forme un volume de 15 feuilles. Quoique spécialement rédigé en vue du canton de Berne, il peut rendre de bons services ailleurs, attendu que beaucoup de cantons font donner des cours pour les gardes-forestiers et qu'il n'y a point d'autre ouvrage traitant spécialement la matière.

Comme le dit l'auteur dans sa préface, cet ouvrage est donc destiné à combler une lacune vivement sentie. Depuis 1862, le gouvernement du canton de Berne fait donner toutes les années à la Rutti un cours pour les gardes-forestiers, dont la direction est confiée à l'inspecteur cantonal des forêts; ce cours est fréquenté par 10 à 15 élèves. Il faut naturellement consacrer la plus grande partie du temps à des travaux pratiques et à des excursions en forêt, et l'enseignement théorique ne peut guère être donné que d'une manière accessoire et pendant les jours de pluie. Parmi les élèves, quelques uns seulement possédaient une intelligence assez ouverte ou une force d'attention assez grande pour embrasser toutes les matières enseignées, et il était impossible qu'aucun pût sans aide spécial se les assimiler d'une manière durable. Il ne restait dès lors qu'à choisir entre deux moyens pour ne pas compromettre le succès de ces cours: dicter aux élèves la substance des leçons théoriques ou leur donner un manuel imprimé. Le premier